




SÉJOURS DE VACANCES

ÉTÉ 2018



CENTRES	SITUATIONS ET ACTIVITES	AGE	DATE	DUREE DU SEJOUR	NBRE DE PLACE
CAP OCEAN SEIGNOSSE (Landes) (Train)	Sur la côte atlantique, région sud des Landes , à 400 mètres de la plage, les bâtiments sont construits dans un parc clôturé de 3 ha. Le centre est niché au coeur des dunes ancestrales, d'interminables forêts de pins, de chênes lièges et de village landais pittoresque. Seignosse se situe à côté du Capbreton et du lac marin d'Ilossegor. Activités : 8 séances de surf ou bodyboard, 1 sortie à la journée (parc aquatique, visite), plage, piscine, activités de découvertes.....	6 ans à 12 ans	15/07 au 28/07/2018	 14 Jours	20
CATERHAM SCHOOL (Séjour linguistique) Grande Bretagne (Aller : Car grand tourisme et Shuttle ou Ferry Retour : Eurostar)	Dans un collège situé dans le comté du SURREY à 50 Km au Sud de Londres sur un domaine de plus de 30 ha, à 2 km de la petite ville de Caterham, les jeunes se verront proposer des activités linguistiques : 3 séquences de 50 mn le matin par groupes de niveau avec acquisition de vocabulaire et structures, dialogues, sketches, vidéo et enquêtes, spectacle de fin de séjour. Activités sportives et loisirs : tennis, badminton, squash, volley, basket, football, piscine et initiation au cricket. Une journée et une après midi d'excursion par semaine. Visite de Londres et de Brighton.	8 12 ans CE2 5e	16/07 au 29/07/2018	 14 jours	20
FORMANOIR (Centre Equestre) (Train)	Au cœur de la Bourgogne , à 155 km de Paris, les enfants sont hébergés dans un château du XVII ^e me siècle où séjournera le masque de fer. Activités équestres (2 h à 2h30 d'équitation par jour) et séances de cuisine (encadrées par le chef de cuisine pour la mise en place des spécialités bourguignonnes), détente, veillées et spectacles.	6 12 ans	09/07 au 20/07/2018	12 jours 	10

MODALITES D'INSCRIPTION INDIQUEES AU VERSO



CONDITIONS D'INSCRIPTION

Vous devez compléter la fiche de préinscription – Séjours de vacances été 2018 (disponible sur notre site internet cde17.fr ou à l'accueil de la caisse des écoles du 17^{ème}) et nous la retourner **du 26 au 30 mars 2018 inclus**, accompagnée des documents demandés, par courrier postal (cachet de la poste faisant foi) ou la déposer dans la boîte aux lettres de nos bureaux (**tout dossier incomplet ou reçu après la date limite ne sera pas accepté**).

L'attribution des places sera effectuée par un tirage au sort (seront inscrites prioritairement les familles domiciliées dans le 17^{ème}).

Seules les familles retenues seront contactées par téléphone pour l'inscription définitive (confirmation de rendez-vous par courrier).

Les inscriptions définitives débuteront à partir du 10 Avril 2018 sur rendez-vous UNIQUEMENT.

Présentez-vous impérativement au jour et à l'heure indiquée, avec les justificatifs demandés + paiement intégral par **chèque uniquement**.

Les familles n'ayant pas obtenu de rendez-vous seront enregistrées sur une liste d'attente (l'information sera envoyée par courrier).

Pièces obligatoires à fournir le jour de l'inscription en complément des documents préalablement remis lors de la pré-inscription

- Livret de famille
- Photocopie de l'attestation de la sécurité sociale où figure l'enfant, la CMU ou de l'Aide Médicale d'Etat (valide)
- Bons d'aide aux vacances 2018 de la Caisse d'Allocations Familiales (le numéro d'allocataire est à fournir impérativement lors de l'inscription)
- Pour les séjours en Angleterre :
 - Carte d'identité ou passeport en cours de validité + visa si besoin + autorisation de sortie du territoire + copie de la carte d'identité du signataire
 - Carte Européenne d'Assurance Maladie

Règlement des séjours de vacances

Consultable sur notre site internet CDE17.fr ou remis lors de l'inscription définitive.

En cas d'annulation avant le départ, **le montant total versé sera retenu par la Caisse des Ecoles**.

En cas de maladie et sur présentation d'un certificat médical dans les 48 heures, une franchise de 80 euros restera acquise, si le montant du séjour est inférieur à 80 euros, il restera acquis en totalité.

Les frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation sont à la charge des familles.

En cas de séjour incomplet ou de renvoi du Centre de Vacances, il ne sera effectué aucun remboursement.

Pas d'inscription possible pour un enfant domicilié hors Paris.

Pour tout renseignement complémentaire, les familles sont priées de s'adresser à l'accueil de la Caisse des Ecoles du 17^{ème} Arrondissement.

GRILLE TARIFAIRE VACANCES ARC-EN CIEL

Tarif	Quotient Familial	Prix journalier	Formanoir 12 j	Cap Ocean Caterham 14 j
Tarif 1	Inférieur ou égal à 234 €	2,12 €	25.44	29.68
Tarif 2	Inférieur ou égal à 384 €	5,40 €	64.80	75.60
Tarif 3	Inférieur ou égal à 548 €	10,81 €	129.72	151.34
Tarif 4	Inférieur ou égal à 959 €	14,42 €	173.14	201.88
Tarif 5	Inférieur ou égal à 1370 €	18,93 €	227.16	265.02
Tarif 6	Inférieur ou égal à 1900 €	24,75 €	297.00	346.50
Tarif 7	Inférieur ou égal à 2500 €	34,92 €	419.04	488.88
Tarif 8	Inférieur ou égal à 3333 €	48,12 €	577.44	673.68
Tarif 9	Inférieur ou égal à 5000 €	52,93 €	635.16	741.02
Tarif 10	Supérieur à 5001 €	57,74 €	692.88	808.36



Caisse des Écoles
DU 17^e ARRONDISSEMENT
DE PARIS

Fiche de préinscription SÉJOURS DE VACANCES – ÉTÉ 2018

Cette fiche (*une par enfant*) devra être complétée et retournée par courrier simple ou déposée dans la boîte aux lettres de la Caisse des écoles du 17^{ème} du 26 au 30 mars 2018, accompagnée des photocopies des documents suivants :

- Notification de tarif de la caisse des écoles du 17ème ou attestation caf ou avis d'imposition 2016 (sur les revenus 2015)

L'inscription est limitée à un seul séjour par enfant quelle que soit la durée.

ENFANT :

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Age : ans Sexe : Garçon Fille

Ecole fréquentée : Classe :

RESPONSABLE DE L'ENFANT :

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone domicile : Téléphone portable :

e-mail : @

Pour l'inscription définitive, je souhaite, de préférence, être convoqué(e) :

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi
le matin l'après-midi

CHOIX DES SÉJOURS :

Indiquez par ordre de préférence les séjours et les dates souhaités

1^{er} souhait : Séjour : du / au / / 2018

2^e souhait : Séjour : du / au / / 2018

3^e souhait : Séjour : du / au / / 2018



Caisse des Écoles
DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT
DE PARIS

Règlement applicable aux usagers des centres de vacances proposés par la Caisse des écoles du 17^{ème} Arrondissement.

Les centres de vacances proposés par la Caisse des écoles du 17^{ème} Arrondissement sont organisés et gérés par des prestataires extérieurs.

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET D'ADMISSION

Les centres de vacances sont ouverts à tous les enfants de 6 à 12 ans habitant ou étant scolarisé dans le 17^{ème} Arrondissement. Pour inscrire votre enfant aux centres de vacances de la caisse des écoles du 17^{ème} Arrondissement, vous devez compléter une demande de préinscription et nous la retourner soit :

- Par courrier postal, (cachet de la poste faisant foi)
- A l'accueil de la Caisse des écoles du 17^{ème} (3^{ème} étage)

Du 26 au 30 mars 2018, date limite de réception des dossiers. L'attribution des places sera effectuée par un tirage au sort. Seules les familles tirées au sort seront contactées par téléphone pour une prise de rendez-vous, une convocation leur sera envoyée par courrier.

Lorsque la capacité des places est atteinte et ne permet pas dans un premier temps de répondre à la demande, celle-ci sera enregistrée sur une liste d'attente (l'information sera envoyée par courrier).

L'inscription ne pourra être validée si la famille ne se présente pas au rendez-vous pris pour l'inscription définitive. Tout dossier incomplet ne sera pas traité et l'inscription ne sera pas enregistrée.

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT LORS DE L'INSCRIPTION

- Livret de famille
- Photocopie de l'attestation de la sécurité sociale où figure l'enfant, la CMU ou l'aide Médicale d'Etat (document valide)
- La notification des tarifs **2017/2018** délivrée par la Caisse des écoles du 17^{ème} arrondissement
Ou l'avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015 du foyer
Ou l'attestation caf avec le quotient familial pour 2017
- Le Bon « Aide aux vacances » de la CAF,
- Carte d'identité en cours de validité ou passeport individuel + visa si besoin

D'autres pièces pourront être demandées en fonction de la spécificité du séjour (certificat d'aptitude à la pratique sportive spécifique, autorisation de sortie du territoire,...)

CONDITIONS DE PAIEMENT

L'intégralité du paiement doit être obligatoirement effectuée avant le départ et sera demandée le jour de l'inscription. Le paiement échelonné est possible dans la limite de trois versements par chèque uniquement.

Le bon-vacances délivré par la Caisse d'Allocations Familiales peut être déduit des frais de séjour uniquement si celui-ci est inférieur au cout du séjour (le numéro d'allocataire est à fournir impérativement lors de l'inscription).

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

En cas d'annulation avant le départ, le montant total versé sera retenu par la Caisse des Ecoles. En cas de maladie et sur présentation d'un certificat médical dans les 48 heures, une franchise de 80 euros restera acquise, si le montant du séjour est inférieur à 80 euros il restera acquis en totalité.

Les frais médicaux, pharmaceutique et d'hospitalisation sont à la charge des familles.

En cas de renvoi pour comportement jugé préjudiciable pour la qualité du séjour ou pour une annulation en cours de séjour pour des raisons autres que médicales ou cas de force majeure. Les frais de rapatriement seront à la charge des familles et les frais de séjour ne seront pas remboursés.

CONDITIONS DE DÉPART ET D'ARRIVÉE

Le transport est effectué en train, sous réserve d'obtenir l'accord de la SNCF. Dans le cas contraire le transport se fera en autocar.

Pour les séjours en Angleterre, l'enfant se présentant au départ sans document valide, ne sera pas autorisé à embarquer et le remboursement du séjour ne sera pas possible.

Il est rappelé qu'aucun dégrèvement ne sera accordé dans le cas où les enfants seraient amenés ou repris par les parents, en dehors des dates de début ou de fin de séjour.

En cas d'absence au moment du départ pour cause de retard, les frais de transport pour rejoindre le centre de vacances sont à la charge des familles.

Aucun mineur ne peut rentrer chez lui non accompagné. Aussi, les enfants au retour des séjours ne peuvent être remis qu'à un représentant légal de l'enfant ou toute autre personne majeure signalée par le responsable légal par courrier manuscrit et signé. Une pièce d'identité sera demandée à cette personne.

Si aucune personne ne se présente pour venir chercher l'enfant, la loi oblige de remettre l'enfant au commissariat de police le plus proche. Pour tout renseignement complémentaire, les familles sont priées de s'adresser à l'accueil de la Caisse des Ecoles du 17^{ème}.

Fait à Paris, le, Signatures